ENTRE BEAUCE & PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre, sur convocation adressée le 15 septembre, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Pontgouin, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, David GALLOU, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Eric MASSOT, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Séverin SERGENT (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Eric BRULE à Bruno SAILLANT, Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Nathalie CORDERY à Hervé BUISSON, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Catherine FOURBET à Michelle ELLEAUME, Sylvie GAREL à Jean-Claude HAY, Olivier GOGUE à Bruno TARANNE, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Sylvia POUPIN à Carla PEREIRA

Absents excusés : Laurent TAILLAND

Absent : Catherine GALAND, Antony GODE, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de conseillers présents : 41
Nombre de conseillers votants : 51

Secrétaire de séance : Sylvie ZWIEBEL

DELIBERATION N°2026-171
PACT 2025 : REVERSEMENT DU SOLDE AUX PORTEURS DE PROJET

Dans le cadre du dispositif PACT porté par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, au titre de 2025, une subvention globale de **70 000 €** a été validée par la Région sur un coût artistique prévisionnel du **PACT 2025** de 303 412 €, dont 231 799 € de coûts artistiques.

La délibération N°2025-168 du 23 juin 2025 a validé le reversement d'un acompte de 50% pour tous les porteurs de projets sur leurs dépenses artistiques prévisionnelles. Il est à noter que cette dernière comprenait une erreur matérielle concernant le prévisionnel artistique déposé pour l'association Les Rats de Chants qui s'élevait en réalité à 20 000 €, comme précisé dans le cadre du dossier déposé au titre de la subvention PACT 2025, et non à 6 720 €.
Les bilans fournis par les porteurs de projets définissent le montant du solde à leur reverser, sachant que l'acompte + le solde équivaut à 30% des dépenses artistiques réalisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-171-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026

Il y a lieu de préciser que pour les porteurs de projets n'ayant pas fournis les bilans, la dépense artistique réalisée est considérée à 0 €.

Pour information, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est bénéficiaire d'une subvention totale à hauteur de 33 438 € sur le budget artistique réalisé de 109 926 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reverser les soldes aux porteurs de projets tels que suit :

STRUCTURE JURIDIQUE ORGANISANT LA MANIFESTATION	DEPENSE ARTISTIQUE		Montant de la subvention PACT	MONTANT DE LA SUBVENTION	
	PREVISIONNEL	REALISE	30% de la dépense artistique réalisée au titre du PACT	ACOMPTE VERSE	SOLDE
Association Théâtre Perché	51 000 €	51 000 €	15 300 €	7 650 €	**7 650 €**
Mairie de Courville-sur-Eure	10 893 €	10 813 €	3 244 €	1 634 €	**1 610 €**
F.O.L. 28	Annulé	Annulé	Annulé	Annulé	**0 €**
Association Marcel Festoch'	20 000 €	20 000 €	6 000 €	3 000 €	**3 000 €**
Association Les Rats des Chant	20 000 €	17 410 €	5 223 €	1 008 €	**4 215 €**
La Lanterne Magique	8 800 €	8 294 €	2 488 €	1 320 €	**1 168 €**
OGEC Saint-Joseph	14 485 €	14 356 €	4 307 €	2 172 €	**2 135 €**
TOTAL	**125 178 €**	**121 873 €**	**36 562 €**	**16 784 €**	**19 778 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement des soldes aux porteur de projet tels que précisés dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

La secrétaire de séance
Sylvie ZWIEBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-171-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026